Les RITA, réseaux d'innovation et de transfert agricole dans les outre-mer

– Propositions pour une phase 3 –

31 mai 2023

Proposition

Rappel du contexte

En 10 ans, grâce à l'implication des acteurs de la R&D des DROM-TOM et avec l'appui de l'Acta, du Cirad et des ministères, les RITA ont réussi à impulser une dynamique de collaborations au service du monde agricole et de la transition agroécologique des territoires ultra-marins.

Depuis leur création fin 2011, les RITA ont connu deux principales phases (RITA 1 de 2011-2014 et RITA 2 de 2015-2020), durant lesquelles différents dispositifs ont permis de mettre en œuvre des actions d'échanges et d'animation intra et inter-DROM/TOM, des projets collaboratifs et des actions de co-construction d'innovations et de transfert. Les principaux jalons de RITA 1 et 2 sont repris en annexe 1 de ce document.

En 2021, à la demande conjointe du ministère des Outre-mer et du ministère de l'Agriculture, une mission d'audit a été menée par le CGAAER pour esquisser un bilan des actions menées dans le cadre des RITA, analyser les attentes des parties prenantes et proposer des pistes d'évolution des RITA. Les six recommandations issues du rapport d'expertise publié en janvier 2022 sont reprises en annexe 2. La proposition décrite dans ce document prend en compte les recommandations du rapport.

Le 3 mars 2023, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, à l'initiative du Cirad et de l'Acta, les acteurs ultramarins et métropolitains des RITA (chambres d'agriculture, DAAF, collectivités territoriales, instituts techniques, recherche, ministères) se sont réunis pour évaluer les nouveaux défis auxquels sont confrontées les agricultures des territoires ultramarins et la contribution possible des RITA à la réponse à apporter à ces nouveaux défis.

Le présent document formule une proposition de suite à donner au réseau RITA (désigné « RITA 3 », pour des facilités de présentation et de lecture). Sa rédaction s'appuie largement sur les conclusions de la réunion tenue lors du SIA 2023 (cf. document en annexe 3). Ce document est destiné à initier une discussion avec les parties prenantes et en particulier, les ministères.

Adapter les RITA aux nouveaux enjeux des agricultures des Outre-mer

La concertation entre acteurs institutionnels lors du SIA 2023 a confirmé l'intérêt de ces réseaux comme lieu unique et singulier de partage d'expériences sur des problématiques communes et la coordination des acteurs de l'agriculture pour la transition agroécologique. Cette démarche vise à favoriser la diffusion de solutions opérationnelles aux agriculteurs ultramarins. Pour les participants de la réunion du SIA, l'utilité du réseau est renforcée compte tenu de l'accélération du cadre de contraintes des agricultures face aux changements climatiques, du souhait des décideurs publics de renforcer la souveraineté alimentaire des territoires, et de l'importance de développer la performance des exploitations agricoles tant au plan économique qu'environnemental face au défi du changement climatique.

Cette concertation a aussi permis l'identification de trois thématiques prioritaires qui pourraient être structurantes pour RITA 3 après discussion avec les parties prenantes et les collectivités territoriales.

Enfin, elle a mis en évidence la nécessité d'élaborer des propositions d'évolutions des RITA, en renforçant notamment l'implication d'acteurs-clefs du développement comme les Chambres d'agriculture. **Forts des 10 ans de capitalisation de travaux, les RITA infléchissent leur fonctionnement et souhaitent renforcer le volet transfert / massification**.

C'est la raison pour laquelle ce nouveau projet RITA 3 est porté conjointement par l'Acta, le Cirad et Chambres d'agriculture France.

Le nouveau projet RITA 3 pour répondre aux priorités des agricultures ultramarines

Les nouvelles fondations de RITA 3 : priorité à la co-construction et au transfert

Les RITA sont des réseaux partenariaux sans personnalité juridique. Ces réseaux regroupent l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche-Innovation-Développement-Formation des DROM et des TOM. Mus par la volonté d'assurer le transfert d'innovations et d'avoir des impacts en intra et en inter-territoires, le rôle de ces réseaux de partenaires est d'articuler au mieux les besoins de professionnels de l'agriculture, les travaux de la recherche et l'action publique.

Les principales fonctions de RITA 3 concerneront :

- le recensement et la priorisation des besoins des agriculteurs et des filières en termes de R&D face aux grands défis du changement climatique et de la souveraineté alimentaire ;
- un renforcement de l'approche participative pour une co-construction des innovations à travers notamment un appui renforcé à l'émergence de projets collectifs ;
- le renforcement des actions de transfert, d'appropriation et de formation s'appuyant sur la capitalisation, les échanges et le partage d'expériences inter-territoires.

Les nouveaux enjeux prioritaires de RITA 3

La transition agroécologique a été le fil rouge des actions de RITA 1 & 2 (promotion de l'agrobiodiversité, réduction des impacts environnementaux négatifs, réduction de l'utilisation d'intrants de synthèse, etc.). Dans la proposition que nous soumettons aux parties prenantes, **l'agroécologie reste une priorité dans RITA 3 avec cependant une structuration du réseau déclinée sur les nouveaux enjeux prioritaires**. Cette nouvelle structuration répondra également à une des recommandations émises par le rapport

Proposition

du CGAAER : celui-ci pointait le très large éventail d'actions et de projets engagés, source de difficulté dans l'appréhension globale de l'ensemble des actions menées par les RITA.

Conformément à la concertation lors du SIA 2023 (cf. synthèse de la réunion en annexe 3), nous proposons que le futur du réseau soit prioritairement structuré autour des **3 enjeux suivants :**

- **Adaptation au changement et aux aléas climatiques, accès à l'eau :**

  L'augmentation des températures, la modification des régimes hydriques, mais aussi l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, tels que cyclones ou ouragans, ou le recul des traits de côtes, constituent d'ores et déjà une réalité. L'accès et la gestion efficiente de la ressource en eau sont devenus un enjeu majeur pour les agricultures ultramarines. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des agriculteurs à l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;

- **Souveraineté alimentaire, pour répondre aux attentes des marchés et des consommateurs :**

  Les agriculteurs et leurs organisations sont appelés à renforcer leurs contributions à la souveraineté et à l'autonomie alimentaire de chaque territoire, en assurant une production en quantité et en qualité. Les marchés intérieurs des outre-mer se caractérisent aussi par de nouvelles formes de consommation (produits transformés, faciles d'emploi...). Dans ce contexte, les agriculteurs, toutes filières et tous modèles économiques confondus (adhérents d'organisations de producteurs, acteurs de filières structurées, agriculture familiale) sont encouragés à adapter leurs systèmes de production ;

- **Réduire la dépendance aux intrants importés et renforcer l'économie circulaire :**

  Les agriculteurs ultramarins font face à la hausse des prix des approvisionnements extérieurs et aux variations de leur disponibilité sur le marché mondial. Ils sont également confrontés à la suppression brusque de certaines molécules de produits de traitements. Aussi, une plus grande autonomie vis-à-vis des divers intrants est une condition pour sécuriser les productions et les revenus. Une attention particulière sera portée sur les stratégies suivantes : *i)* substitutions aux produits fertilisants et phytosanitaires chimiques ou importés, *ii)* développement de production de fourrages et d'alimentation animale, *iii)* amélioration de l'accès aux semences, aux produits de base et au matériel adaptés aux conditions spécifiques ultramarines, *iv)* valorisation des ressources des territoires (biodiversité, biomasse) dans une approche d'économie circulaire.

Les nouvelles modalités d'actions et d'animations proposées en matière d'innovation et de développement agricole en appui aux 3 enjeux prioritaires

Il est proposé de mettre l'accent sur **4 modalités d'action** pour chacun des 3 enjeux prioritaires :

- **Co-construction de l'innovation** – Les agriculteurs sont placés au centre du processus d'innovation. Par l'expression, dès l'amont des projets, des changements attendus, les attentes des producteurs doivent être prises en compte dans la programmation des travaux de recherche et d'innovation à mener et des modalités de transfert à appliquer. En association avec tous les acteurs du changement, dont, en bout de chaîne, les conseillers de terrain, l'objectif poursuivi est d'arriver à une appropriation pleine et entière des résultats de la R&D par les agriculteurs ;

- **Renforcement du transfert** – Par un apport d'outils et d'expertise, l'animation nationale encouragera les porteurs de projets locaux à proposer un volet « transfert-appropriation », dont les modalités seront en adéquation avec les besoins et attentes des utilisateurs finaux. En lien étroit avec les acteurs de la recherche et du développement, ce volet sera plus particulièrement porté par des conseillers de terrain formés et des agriculteurs experts pratiquant l'échange entre pairs. Une attention particulière sera portée sur la facilité d'accès à l'information pour les conseillers et les agriculteurs. Enfin, un appui sera apporté aux

Proposition

innovations organisationnelles au service des acteurs et des filières, par l'accompagnement des producteurs dans leurs stratégies d'organisation des productions et de la commercialisation.

- **Appui au développement des outils numériques et à leur utilisation** – Les outils existants et nécessitant, soit une adaptation aux conditions tropicales, soit une actualisation, seront ciblés et valorisés. De plus, des outils d'aide à la décision pourront être co-construits avec les utilisateurs et conseillers. Enfin, les moyens novateurs et hybrides de diffusion de l'information, associant pratique de terrain et enseignement à distance (e-learning) seront encouragés ;
- **Appui à la formation et au renforcement de l'attractivité des métiers agricoles** – L'enseignement agricole est un canal privilégié de transfert de l'innovation, dans la mesure où il forme les futurs agriculteurs. De plus, les exploitations pédagogiques des lycées agricoles sont des supports d'expérimentation et de formation. Aussi, on cherchera à associer l'enseignement agricole à chaque étape du continuum Recherche-Innovation-Développement-Transfert de RITA 3. L'appui des RITA à la formation agricole sera renforcé en lien avec les autres réseaux d'acquisition de références (DEPHY-Ecophyto, Réseau de références en élevage, Réseau de références en productions de diversification végétale, ...).

Une animation renouvelée et un pilotage opérationnel inter-DROM-TOM "agile"

L'animation transversale des RITA doit constituer un outil stratégique d'accompagnement du développement agricole des territoires ultramarins. Elle doit pouvoir s'appuyer sur une implication forte tant en termes de décisions politiques que de soutien financier des décideurs politiques. L'articulation entre l'animation nationale et une animation régionale adaptée aux différentes spécificités des territoires sera une priorité. Quoiqu'il en soit, cette proposition de renouvellement du pilotage et de l'animation de RITA 3 est ouverte à la discussion et à la participation d'autres opérateurs.

La gouvernance de RITA 3 impliquera un **Comité de pilotage**, qui se réunira 2 fois par an (dont une fois en présentiel lors du Salon de l'Agriculture). Sa composition pourrait être la suivante : les ministères financeurs de l'animation, les 3 opérateurs de l'animation (Acta, CDA France et Cirad), les DAAF et les collectivités territoriales, les Directeurs régionaux du Cirad, les Chambres d'agriculture et les Instituts techniques ultramarins qualifiés, ... Il est proposé que le Comité de pilotage de RITA 3 soit présidé par l'ODEADOM, qui rassemble dans ses instances l'ensemble des représentants des agricultures ultramarines et des ministères concernés.

Ce comité de pilotage sera assisté par une **cellule opérationnelle d'animation** qui sera constituée par trois opérateurs : CDA France, Acta et Cirad.

Les fonctions de cette cellule d'animation seraient :

- la facilitation des synergies et des échanges d'expérience entre acteurs et territoires ;
- la mobilisation d'expertises en appui aux acteurs et à la recherche de financements ;
- la capitalisation des données (renforcement de Coatis, par exemple, et interopérabilité avec les autres plateformes de gestion de l'information) ;
- le lien avec les autres initiatives (Écophyto, Dephy, réseaux de références animales et végétales…) et le relais aux niveaux national et européen ;
- l'appui à la co-construction de chemins d'impact et la mise en place d'indicateurs à collecter en vue de permettre l'évaluation de l'impact des actions menées.

Sans imposer des modalités d'animation régionale qui demeurent du ressort des territoires concernés, il serait souhaitable que cette animation vienne en appui au suivi des actions locales et interagisse

Proposition

régulièrement avec le niveau transversal national. Un engagement, dans la durée, à travailler dans une méthode circulaire est indispensable, les modalités restant à définir.
En outre, le partenariat pourra être élargi à l'INRAE, si l'établissement de recherche le souhaite, notamment sur les territoires des Antilles et de la Guyane.

La complémentarité des 3 acteurs : Cirad, Acta, CDA France

Le Cirad, l'Acta et CDA France sont trois acteurs majeurs pour accélérer le transfert et l'échange des connaissances et des innovations entre les acteurs de la R&D et les acteurs du terrain. Implantés directement ou *via* leurs structures régionales, ils peuvent favoriser l'articulation entre les territoires et au sein des territoires.

La contribution du **Cirad** : sa mission et son expérience en recherche et développement en milieu tropical qui a contribué à l'évolution de l'agriculture des DROMS, son expérience dans la co-construction d'innovations dans les DROM, son implantation dans l'ensemble des territoires ultramarins tropicaux avec des infrastructures de niveau international et son expérience dans l'animation inter-DROM.

La contribution de l'**Acta :** sa capacité à mobiliser et coordonner l'action du réseau des instituts techniques agricoles de filières, sa capacité d'intermédiation entre les acteurs de la recherche et du développement, son implication dans les principales plateformes et centres de ressources sur l'agroécologie et son expérience dans l'animation inter-DROM.

La contribution de **CDA France** : sa capacité à renforcer le transfert et la massification, notamment par l'intermédiaire de ses conseillers ; l'exhaustivité de son maillage territorial DOM-TOM, essentiel pour l'animation de groupes d'agriculteurs (GDA, GIEE…) et qui permet une bonne connaissance des acteurs des territoires ; sa vocation à valoriser les références acquises et à venir. CDA France dispose en outre d'un organisme de formation à destination des techniciens (RESOLIA) et a une mission de formation des agriculteurs.

Une méthode de travail « en mode projet »

Il est proposé que l'animation nationale travailler en « mode projet » au sens méthodologique du terme. Cela doit permettre, pour chacun des 3 thèmes prioritaires ciblés, de faciliter l'identification des priorités, de répartir de façon plus claire les tâches entre les grandes catégories d'acteurs des RITA et entre les opérateurs de l'animation nationale, de « phaser » les actions sur des périodes de 2-3 ans, de renforcer la dimension « impacts visés » et d'assurer un suivi-évaluation plus efficace des actions des RITA et de leurs impacts (notamment par le Comité de pilotage) et de façon plus globale de participer à la promotion des résultats portés par RITA 3.

Une étape de concertation et préfiguration du projet à conduire de juillet à décembre 2023

La présente note est une proposition d'action que le Cirad, l'Acta et CDA France souhaitent discuter avec les collectivités territoriales, les DAAF, les chambres d'agriculture, les instituts techniques, les organisations de producteurs, les structures techniques…

Dans cette période, des rencontres vont être organisées afin de recueillir les avis de toutes les parties prenantes pour aboutir à une proposition de plan d'action concerté.

Proposition

Annexe 1
Principales étapes des RITA 1 & 2

Les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ont été créés fin 2011 à la demande du ministère chargé de l'Agriculture pour accompagner le développement des productions locales de diversification animale et végétale dans les départements d'outre-mer. L'objectif essentiel était de répondre de manière coordonnée aux besoins exprimés par les professionnels de l'agriculture dans les différents territoires ultramarins. Il s'agissait de dispositifs pionniers, mis en place pour fédérer les acteurs de la recherche, de l'expérimentation, de l'enseignement, de la formation et du développement agricole dans chaque DOM afin de répondre de manière collective aux besoins exprimés localement, avec de forts enjeux *i)* de dialogue et échanges intra et inter DOM entre acteurs de la R&D et de la formation, *ii)* de co-construction des innovations, *iii)* de transfert et d'appropriation des innovations par les professionnels de l'agriculture. La gouvernance et l'animation de ces réseaux étaient définies au niveau régional et également au niveau national.

Les RITA ont connu deux phases (RITA 1 de 2011-2014 et RITA 2 de 2015-2020) durant lesquelles différents dispositifs ont permis de financer des actions d'échanges et d'animation intra et inter-DOM, des projets collaboratifs et des actions de transfert.

La première phase a été mise en œuvre dans les 5 départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion. La période 2015-2020 a vu les actions s'étoffer, bénéficiant de financements FEADER des collectivités territoriales. Les RITA sont déclinés dans chaque DOM, parfois sous la forme de consortiums d'acteurs thématiques, à l'image des RITA Canne, Horti et Animal à La Réunion. À partir de 2018, ils s'ouvrent vers le Pacifique en intégrant Wallis-et-Futuna, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie.

Quelques faits marquants illustrant les actions des RITA sont présentés dans l'illustration ci-dessous et détaillés dans la plaquette RITA réalisée en 2019 (lien vers plaquette).

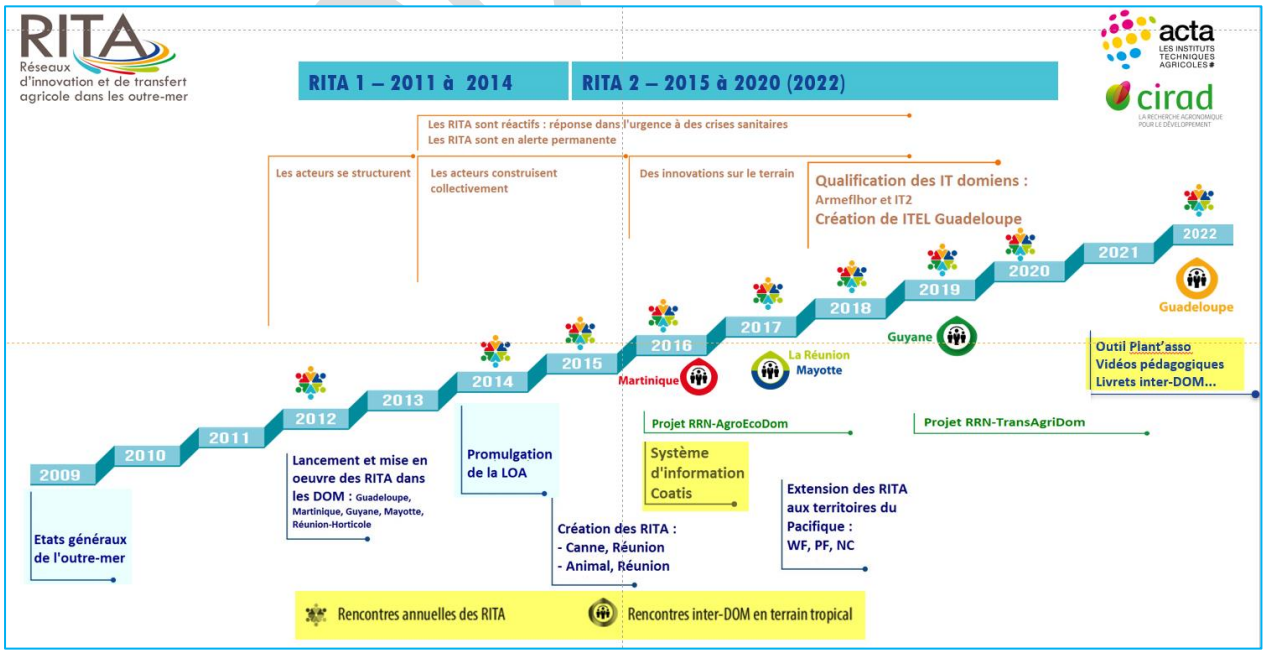

Annexe 2
Les préconisations du rapport du CGAAER

RESUME

Les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ont été créés en 2011 pour mieux connecter la recherche et le développement agricole, intra et inter-DOM, avec un objectif d'accompagnement de la diversification des productions locales.

Plus de 10 ans après, ils ont réussi à rapprocher des communautés de travail et à susciter des projets entre les acteurs du système « Recherche – Formation – Innovation – Développement – Transfert ». Toutefois les intentions initiales de transfert de technologies et de large diffusion des innovations ne se sont pas totalement réalisées. Les RITA poursuivent une logique linéaire de l'innovation, pilotée par l'offre de Recherche et Développement (R&D) circonscrite aux partenaires habituels, et financée par des fonds FEADER dédiés.

L'animation nationale et régionale ne s'imbrique pas suffisamment avec les autres réseaux nationaux et régionaux comme Écophyto, Casdar et PEI-Agri. Les liens des membres des RITA avec des structures et chercheurs internationaux dans les zones caraïbes et Océan Indien ne bénéficient pas particulièrement au réseau.

Pour favoriser l'innovation dans les territoires ultra-marins, la mission propose que le dispositif RITA évolue à la faveur :

- d'un pilotage stratégique de l'État et des collectivités locales accentué pour fixer les priorités, articuler les contributions et coordonner les appels à projets de R & D sur la totalité de la chaine de valeur de la production à la consommation ;
- d'une animation nationale rééquilibrée vers le développement agricole et renforcée pour créer des synergies au moins entre les projets financés par le FEADER, le Casdar et Écophyto ;
- d'une animation régionale centrée sur les besoins des exploitants agricoles, des marchés et des impératifs environnementaux, et reliée aux autres réseaux de développement présents sur chacun des territoires ;
- de systèmes d'information (SI) connectés aux autres SI nationaux sur l'agroécologie et repensés pour mieux communiquer avec les agriculteurs et leurs conseillers ;
- de la mise en place d'outils d'appui aux porteurs d'idées d'études, en termes d'avance de trésorerie ou d'ingénierie de projets, pour ouvrir les maillages existants à des acteurs inhabituels, mais potentiellement fournisseurs de solutions ou d'innovations ;
- de la mise en œuvre d'indicateurs de résultats et d'impacts pour évaluer simplement ce qu'il ressort des fonds injectés ainsi que de la réalisation d'analyses d'impacts plus détaillées, menées régulièrement par des experts indépendants.

D'une réflexion sur le moyen et long terme pour réorienter le fonctionnement des réseaux et la construction des appels à projets, voire l'allocation des moyens des institutions en place qui doivent densifier leurs interactions sur des enjeux partagés.

Mots clés : Innovation, développement agricole, recherche, fonds structurels, DOM, Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, Mayotte.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1. Mobiliser le FEADER ou un autre dispositif régional pour permettre la mise en place d'avances de trésorerie ou de soutien à l'ingénierie de projets afin de pallier les faiblesses de structures peu outillées et ainsi faciliter les candidatures innovantes.

R2. Renforcer la coordination des programmes de recherche et développement agricole relevant d'appels à projets en : - organisant un nouveau pilotage stratégique national entre les administrations et chaque collectivité territoriale des OM englobant les différents programmes (Écophyto, Réseau Rural, Casdar, Feader…) ciblés sur des objectifs prioritaires ; - déclinant ces priorités nationales en priorités locales en prenant en compte l'ensemble de la chaine de valeur, de l'agro-industrie aux consommateurs ; - articulant mieux les différents financements publics pour construire des trajectoires d'innovation (FEDER, FEADER, Écophyto, PIA, Casdar…Conseil, Formation...) tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre territoriale.

R3. Organiser une animation nationale unique articulant les réseaux RITA et PEI Agri et les projets issus des financements Écophyto et Casdar. Lui confier le rôle de coordination des animations régionales des différents réseaux.

R4. Demander à la cellule nationale « Recherche Innovation Transfert » (RIT) de réfléchir à une mise en connexion des systèmes d'information des RITA avec les autres systèmes d'information des projets financés par le Casdar et par Écophyto.

R5. Renforcer le transfert et l'innovation en : - rééquilibrant les poids respectifs des instituts techniques et de la recherche dans l'animation nationale ; - intégrant dans le contrat d'objectif de l'ACTA sa mission d'animation et le financement de missions d'expertises dans les DOM ; - impliquant plus les chambres d'agriculture dans la gouvernance régionale de l'animation - et en accentuant le financement sur des dispositifs d'expérimentations-démonstrations.

R6. Mettre en œuvre des indicateurs de résultats et d'impact pour l'évaluation ex post des projets et financer avec les fonds FEADER des analyses d'impact de projets menés par des experts indépendants dans le cadre du réseau RITA.

Annexe 3
Synthèse de la réunion de concertation

RITA
Réseaux d'innovation et de transfert agricole dans les outre-mer
https://coatis.rita-dom.fr/

acta LES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES

cirad LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Réunion de concertation sur les RITA

Vendredi 3 mars 2023
SIA – Pavillon 7 – Salle 721

SYNTHÈSE

Participants à la réunion animée par Florent Lacour

- **Guadeloupe :**
  - **Chambre d'agriculture :** MM. Sellin *(Président)*, Toumson *(Directeur)*, Jean-Charles *(Chef de service du Pôle Développement et Environnement)*
  - **DAAF :** M. Letoublon *(DAAF adjoint)*
  - **CIRAD :** Mme Lesueur-Jannoyer *(Directrice régionale Antilles-Guyane)*
- **Saint-Martin :**
  - **Chambre consulaire interprofessionnelle :** M. Bataille *(Directeur)*
- **Guyane :**
  - **DEAAF :** Mme Bernazeau *(Cheffe d'unité Filières Agricoles)*
- **La Réunion :**
  - **Chambre d'agriculture :** Mme Techer *(élue)*, MM. Fontaine *(Secrétaire)* et Apaya *(Directeur)*
  - **DAAF :** M. Calland *(DAAF adjoint)*
  - **Conseil départemental** : message vidéo de M. Hoareau *(1er Vice-président, Délégué à l'Agriculture et aux Affaires européennes)*
  - **CIRAD :** M. Jeuffrault *(Directeur régional Océan Indien)*
  - **ARMEFLHOR :** M. Insa *(Directeur technique, Délégué régional ACTA Océan indien)*
- **Mayotte :**
  - **Chambre d'agriculture :** M. Allard *(Directeur)*
  - **DAAF :** MM. Chalagiraud *(DAAF adjoint)* et Bernard-Colombat *(Ingénieur territorial)*
- **Wallis-et-Futuna :**
  - **Direction des services de l'agriculture :** M. Gestin *(Directeur)*
- **Métropole :**
  - **ACTA :** M. Bordes *(Directeur général)* et Mme Cluzeau-Moulay *(Directrice Outre-mer, co-animatrice nationale et inter-Dom RITA)*
  - **Chambres d'agriculture France :** MM. Hannachi *(Responsable du service Stratégies et Outre-mer)* et Naitlho *(Responsable du service Innovation, Recherche, Développement)*, Mmes Cocquet *(Chargée de mission Outre-mer)* et Garlanda *(Chargée de mission Innovation)*
  - **CIRAD :** MM. Côte *(Délégué Filières)* et Enjalric *(Co-animateur national et inter-Dom RITA)*
  - **DITAOM :** MM. Martrenchar *(Délégué interministériel à la Transformation agricole des outre-mer)* et Bernicot *(Adjoint DITAOM)*
  - **MASA-DGER :** Mme Bardy *(Sous-directrice à la Recherche, à l'innovation et aux Coopérations internationales)*
  - **MOM :** MM. Serva *(Chef du Bureau des politiques agricoles, rurales et maritimes)*, Biwand *(Adjoint au chef du BPARM)*, Mme Bazinet *(Chargée de mission Chlordécone)*
  - **ODEADOM :** M. Andrieu *(Directeur)*, Mme Gourvennec *(Directrice adjointe)*

Introduction

Volonté commune Acta-Cirad de convier l'ensemble des acteurs des RITA pour réfléchir ensemble à une suite possible de ces réseaux, mis en place en 2011 à l'issue du CIOM, pour adapter le système Recherche-Innovation-Développement-Transfert aux spécificités des agricultures ultramarines, avec création d'un double réseau, intra et inter-Dom, pour répondre aux enjeux identifiés : circulation, capitalisation de l'information - concertation, identification et hiérarchisation des besoins - montée en capacité des acteurs, en particulier les 2 ITA domiens pour un meilleur transfert vers les agriculteurs. Après 10 ans, la question se pose de savoir si les RITA ont tenu leurs promesses. À cette fin, une évaluation extérieure a été réalisée par le CGAAER et une auto-évaluation va être partagée.

Important d'envisager ensemble l'avenir pour voir si les RITA, outils mis en place pour accompagner la transition agroécologique sont adaptés aux nouveaux contextes. Si la TAE reste prégnante, de nouveaux défis sont apparus : développement territorial, emploi, souveraineté alimentaire, adaptation au changement climatique…

À noter que les réalisations des RITA ont été inspirantes pour la métropole, qui a mis en place en 2018 une cellule Recherche-Innovation-Transfert (cellule RIT).

Séquence de concertation pour proposer un cycle RITA 3 aux ministères.

Besoins et attentes des territoires en matière d'innovation et de développement agricole dans les territoires

La question posée était la suivante : **« Quelles sont vos préoccupations prioritaires en matière d'innovation et de développement agricole dans votre territoire ? »**

Il a été demandé aux participants des territoires ultra-marins de proposer trois items prioritaires pour leur territoire, à partir d'une liste préparée en amont de la réunion avec la liberté de modifier ou ajouter des sujets. La liste préétablie était la suivante :

1. Meilleure autonomie pour l'alimentation animale et humaine
2. Alternatives aux produits phytos
3. Dépendance aux intrants importés
4. Adaptation aux aléas climatiques
5. L'agriculture biologique
6. Accompagnement des exploitations vers la transition agroécologique
7. Planification et régularité de la production
8. Attractivité des métiers agricoles et formations
9. Accès au foncier
10. Accès à l'information agricole
11. …

Synthèse

En préalable, les acteurs ont souligné le caractère très imbriqué de l'ensemble des enjeux et le besoin de se fixer des priorités thématiques, sans pour autant exclure les autres thèmes. L'approche globale doit primer, quel que soit le thème travaillé.

L'actualité récente a profondément marqué les débats : multiplication des évènement climatiques extrêmes d'une part, sensibilité élevée des territoires ultramarins vis-à-vis du commerce international lors de la crise sanitaire mondiale. Dans les deux cas, la régularité de la production est recherchée.

La thématique prioritaire la plus citée à la fois par les représentants des Chambres et par les services de l'État est le **renforcement de l'autonomie en matière d'alimentaire humaine et animale**, tout en ayant à l'esprit le risque de concurrence entre les deux.

La 2e thématique la plus partagée est la **limitation de la dépendance aux intrants importés**, y compris la production de semences adaptées à chaque territoire.

La 3e thématique identifiée en particulier par les chambres d'agriculture est **l'adaptation aux aléas climatiques** et en particulier la **sécurisation de l'accès à l'eau**.

Certaines spécificités domiennes, à la croisée des enjeux « climat » et « autonomie alimentaire », sont identifiées, par exemple la capacité à relancer très vite des cultures à cycle court après un cyclone.

Les autres thématiques citées au moins trois fois sont :

- la **professionnalisation des agriculteurs** recoupant selon les territoires, la formation, l'attractivité des métiers (principalement mis en avant par les Chambres) ;
- la **transition agroécologique**, qui doit absolument être contractualisée localement (maintien des jardins créoles, fertilité des sols) ;
- la gestion durable de la **ressource en eau** (qualité de la ressource et disponibilité tout au long de l'année).

Tous les autres thèmes ont été repris par au moins un participant.

De façon transversale, sur l'ensemble de ces thématiques, les participants ont souligné le besoin de renforcement du transfert, plus réactif, plus articulé, vraisemblablement en passant par un appui à l'usage des outils numériques par les agriculteurs.

Évolution du contexte institutionnel et opérationnel

Présentation par Marion Bardy, Sous-Directrice à la Recherche, à l'Innovation et aux Coopérations internationales de la DGER, du processus de concertation autour du Pacte et du projet de loi d'orientation d'avenir agricoles et plus spécifiquement du GT 3 « Adaptation et transition face au changement climatique ».

La concertation est organisée autour de trois groupes de travail : *(1)* Orientation et formation ; *(2)* Installation et transmission ; (*3*) Adaptation et transition face au changement climatique. Ce dernier GT concerne plus spécifiquement les RITA avec la diversité des productions selon les territoires face à des enjeux de diminution du nombre d'agriculteurs et de réduction des surfaces, de chocs et aléas climatiques, et une évolution de la demande alimentaire. Possibilité au niveau du GT 3 de faire remonter des problématiques inter-Dom. Les 3 co-présidents du GT3 ont bien le sujet outre-mer en tête.

Compléments de calendrier :

- Mayotte : réflexion PLOAA coordonnée avec programme régional d'agriculture durable (PRAD) et plan d'autonomie alimentaire. Remontée des éléments fin avril.
- Guyane : lancement semaine 10. Concertation avec la collectivité pour articuler les réflexions avec déclinaison régionale du PSN et PAT.
- Guadeloupe : réunion prévue le 22 mars, copilotage Région-Chambre des 3 GT, avec une synthèse prévue 1 mois plus tard et remontée concertée au niveau national.
- La Réunion : réunion le 28 mars, associant tous les acteurs au lycée agricole de Saint Joseph. Lancement début mars d'une concertation écrite. Synthèse en avril pour transmission début mai.

Question posée sur l'articulation entre groupes locaux et groupes nationaux. Comment les deux niveaux s'alimentent ? Remarque sur le fait que les fiches repères sont « métropolitaines ». Les agricultures ultramarines diffèrent de la métropole. Il est important de partir des besoins du terrain, d'identifier les réels besoins d'innovation et les faire remonter au niveau national.

Synthèse

- Point d'atterrissage pour les concertations = mai 2023.
- Remontées des groupes régionaux et nationaux en avril 2023.
- Possibilité de porter besoins et attentes via les têtes de réseaux nationaux (Acta, Chambre d'agriculture France et sa commission outre-mer, réseaux recherche).

Partage du bilan et des acquis des RITA

Présentation par les animateurs nationaux du bilan Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces réalisé avec les animateurs régionaux. Cette auto-évaluation vient compléter les recommandations émises par la mission CGAAER.

Atouts	- Constitution de collectifs qui ont appris à se connaître, à travailler ensemble au niveau local et en inter-Dom - Partage de conseils, d'expériences, d'outils et de bonnes pratiques, de méthodes de transfert en intra-Dom et en inter-Dom avec des types d'action spécifiques et un rythme différent et adapté - Capacité à se mobiliser en cas de crise (HLB, introduction varroa et petit coléoptère des ruches) - Renforcement du continuum RIFD - Montage de projets collaboratifs - Démonstration et transfert - Dynamisme, efficacité et cohésion de l'équipe des animateurs RITA (régionaux et nationaux) - Système d'information et centre de ressources partagés, Coatis, avec référencement dans EcophytoPic	**Faiblesses**	- Des manques de continuité de l'animation régionale ces dernières années à Mayotte et en Guyane - Éloignement géographique qui limite les interactions (encore plus avec le Pacifique) - Fragilité financière des structures qui participent aux RITA avec parfois d'importantes difficultés de trésorerie - Inégalité d'appropriation de Coatis selon les territoires et les partenaires - Très large éventail d'actions et de projets d'où une difficulté d'appréhension globale d'ensemble des actions RITA
Opportunités	- Concertation autour du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles - Déclinaison en cours des outils de la PAC (PEI-Agri) - Participation aux schémas de développement agricole et rural des territoires ultramarins - Réflexion en cours au MASA autour du projet « connaissances actionnables » - Nécessité d'une réponse collective aux aléas climatiques ou sanitaires - Répondre aux attentes de diffusion et transfert des résultats de la recherche aux agriculteurs - Incitation politique via les AAP nationaux à de l'expérimentation en réseau associant différents territoires	**Menaces**	- Absence de politique et de dispositif permettant un financement durable de l'animation inter-Dom et nationale (risque d'essoufflement de la dynamique inter-Dom) - Hétérogénéité des modalités de financement de l'animation régionale - Confusion entre les notions : ◦ de réseau (ce que sont réellement les RITA) ◦ de projets dits « RITA » ◦ de financements dits « RITA » (mesures FEADER) : perception souvent prédominante sur celle de réseau

Synthèse

Mise en transparence et partage de l'analyse louable. Fait ressortir qualité de mise en réseau des acteurs et dialogue entre acteurs très variés.

Les acquis du dispositif d'animation inter-Dom

Globalement, la mise en discussion de la matrice AFOM présentée ne soulève pas de remarque remettant en question l'existence de l'animation RITA, en particulier le caractère unique d'un dispositif d'animation et de dialogue inter-dom, efficace : avec des acteurs qui se connaissent mieux (séminaires sur sites et lors du SIA), qui sont réactifs et qui se mobilisent (montage de projets, activités, ateliers). Les actions de mutualisation et de visibilité sont saluées ainsi que la capacité de mobilisation des différents acteurs. Signe d'attractivité, un nouveau territoire, Saint-Martin, souhaite rejoindre le dispositif d'animation (40 agriculteurs/éleveurs pour des actions de renforcement des productions locales pour une consommation locale).

L'animation inter-Dom permet également des actions de capitalisation et de formation auprès de publics techniques et professionnels, qu'il faut maintenir.

Les points d'effort

Un effort de clarification est attendu sur :

- les différents niveaux et types d'activité (animation, projets, financements), pour éviter toute confusion de perception ;
- les rôles des différents acteurs (locaux, inter-Dom, nationaux) et la gouvernance :
  - avec l'engagement de nouveaux acteurs dans cette animation (mobilisation plus forte), en particulier les chambres d'agriculture (mais sous condition financière d'un financement à 100% des activités et la sortie du plafond d'emplois) ;
  - promouvant une vision système et moins sectorielle, plus inclusive (y compris les producteurs non organisés) en intra et inter-Dom ;
  - le reporting sur le volet transfert : il convient de s'appuyer sur l'existant en ce qui concerne les outils de capitalisation mis à disposition, pour améliorer et objectiver le suivi des projets, des actions d'animation et de leurs impacts et pour les évaluer (outil collaboratif Coatis qui intègrerait un volet suivi-évaluation par ex.). Ainsi une action de co-construction des indicateurs et des cibles est attendue pour une phase 3 d'animation inter-Dom et locale ;
- le lissage et la pérennisation des modalités financières par territoire et pour l'animation inter-Dom.

Les opportunités

- une possibilité/attente de revisiter les modalités de transfert et d'adoption des innovations sur les territoires ultramarins pour une phase 3 (innover dans le transfert) ainsi que de caractériser les chemins d'impact de ces adoptions d'innovations sur le temps long (pour les projets de plus de 10 ans par ex.) ;
- un retour d'expérience sur la gestion de crise, avec l'évolution vers la mise en place d'une cellule dédiée ?
- une contribution à la LOAA pour des activités inter-Dom, avec des positionnements thématiques et transversaux à discuter collectivement au sein de groupes de travail à organiser pour donner du contenu : autonomie alimentaire animale et humaine, moindre dépendance aux intrants et adaptation au changement climatique.

Comment aller vers des RITA 3 ?

Mise en place d'un GT pour produire une première proposition à partager avec l'ensemble des acteurs concernés. Identifier les ressources humaines à mobiliser pour donner du contenu aux thèmes (actions potentielles, partenaires, etc.) et faire des propositions dans le cadre de la concertation PLOAA.

Synthèse

- Intérêt partagé pour la poursuite d'une animation et d'un accompagnement des innovations du développement agricole dans les DOM avec une évolution des RITA, phase 3.
- Importance de définir des indicateurs et des cibles pour construire le projet.
- Besoin que les réseaux soient très concrets et aillent vraiment jusqu'aux agriculteurs, innover dans la manière de transférer les connaissances.
- Volonté réaffirmée des chambres d'être un acteur privilégié pour le transfert.
- Les 2 ITA des DOM ont bénéficié d'une forte progression grâce à la séquence RITA2. Ce sont maintenant des partenaires ancrés dans le dispositif, qui visent aussi à faire interface.
- Sur les sujets RH et budgétaires, exprimer des demandes et besoins auprès des ministères (MOM et MASA) avec définition, acteurs, gouvernance, etc. Attention à bien prendre en compte les calendriers budgétaires.
- Organisation d'un CIOM à la fin du premier semestre 2023, qui peut être l'occasion de faire remonter des demandes en termes d'organisation de RITA3.
- Projet de colloque ODEADOM sur le changement climatique en Guadeloupe au 2e semestre 2023.

Conclusion

- La qualité et la transparence des échanges sont soulignés.
- Trois fonctions des RITA réaffirmées, dans lesquelles il faudra innover, y compris dans la gouvernance, pour une agilité accrue au service d'une vision long terme :
    - Identification et priorisation des besoins, avec la nécessité d'un renouvellement permanent des efforts à faire pour ne pas s'échapper dans une vision trop conceptuelle, de trouver l'équilibre entre spécificité et généricité, d'éviter l'éparpillement ;
    - Information / capitalisation / circulation des expériences en connexion avec la plateforme COATIS ;
    - Construction de l'innovation et transfert, passer de la notion de transfert à construction d'un chemin d'impact.
- Important de saluer l'offre d'implication plus forte des chambres d'agriculture.
- Inscription des RITA dans des ensembles plus vastes (ex. Ecophyto) d'où importance de replacer les grands enjeux dans les systèmes alimentaires pour prendre en compte les nouvelles attentes des consommateurs locaux.
- Nécessité de travailler la vision dans les quelques semaines à venir, pour en déduire des propositions d'évolution des RITA incluant les objectifs, la gouvernance, les moyens et la programmation.
- Mise en route rapide d'un groupe de travail pour soumettre une première proposition.
- Rappel du calendrier :
    - Avril 2023 : remontée des propositions pour la concertation PLOAA
        - Concertations régionales
        - Concertation nationale
    - Juin 2023 : propositions en vue du CIOM